



CC de Petite Camargue (Siren : 243000593)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vauvert
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/11/2001
Date d'effet	20/11/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Paul FRANC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	BP10
Numéro et libellé dans la voie	IMMEUBLE LE VAUVERT
Distribution spéciale	145, avenue de la Condamine
Code postal - Ville	30600 VAUVERT
Téléphone	04 66 51 19 20
Fax	04 66 51 19 30
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	26 949
-----------------------------	--------

Densité moyenne 131,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aimargues (213000060)	5 688
30	Aubord (213000201)	2 426
30	Beauvoisin (213000334)	4 786
30	Le Cailar (213000599)	2 464
30	Vauvert (213003411)	11 585

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif à l'issue des arrêtés municipaux de zonage.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte (collective sélective, gestion et création des déchèteries).</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que les actions d'aide économique des communes aux activités commerciales
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Est d'intérêt communautaire la gestion de l'école intercommunale de musique de petite Camargue et projet de construction d'une nouvelle école de musique. - Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants : piscines et parcours de santé à créer.</i> - Activités péri-scolaires <i>Gestion de la restauration scolaire laquelle concerne : - le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ; - l'entretien des réfectoires ; - l'équipement en matériel et mobilier ; - les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas où à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ; - la fourniture et la livraison des repas ; - le service de table ; - la surveillance des enfants, aspect éducatif inclus. Cette compétence s'exerce à l'exclusion : - de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ; - de l'aménagement de nouveaux locaux (locaux neufs ou réfections).</i> - Activités culturelles ou socioculturelles <i>Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions lorsqu'elles exercent une action sur l'ensemble des communes membres.</i>
<p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.
- Schéma de secteur Mise en place d'un schéma de secteur permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) ZAC d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire concerne exclusivement les ZAC d'activités à créer.
- Organisation des transports non urbains Elaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les communes de la communauté entre elles. Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les zones d'activités au réseau routier départemental ou national.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat L'aide aux actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du patrimoine bâti public dans le cadre de programmes thématiques.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et politiques de subventions aux propriétaires d'immeubles en matière d'amélioration de l'habitat (réfection de façades et construction de garages, notamment).
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres L'aménagement, la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée. - Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG). - Application des droits des sols : instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire et autorisations spéciales prévues par le code de l'urbanisme, la délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres. - Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées. - Gestion et développement de la maison de justice et du droit. - Equipement strictement lié à la police municipale intercommunale. - Création et gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage. - Mise en place et gestion du centre local d'information et de coordination (CLIC) pour l'élaboration des plans d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie. - Equipements ou services sociaux ou médicaux, à créer. - Définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, gestion des friches agricoles, actions d'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation. Actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM SCOT Sud du Gard (253003297)	SM fermé	391 911
30	SM des nappes Vistrenque et Costières (253001861)	SM ouvert	323 738
13	SM interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer (SYMADREM) (251302048)	SM ouvert	164 877
30	SM départemental d'aménagement et gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMDE) (253003065)	SM ouvert	484 523

30	SM EPTB du Vistre (253002935)	SM fermé	278 030
30	PETR Vidourle Camargue (200077857)	SM fermé	97 748
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM ouvert	142 992
30	SITOM de la région Sud Gard (253002950)	SM fermé	309 419

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)